



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
28 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 13<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 17 octobre 2013, à 15 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> Rebedea (Vice-Présidente) . . . . . (Roumanie)

## Sommaire

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (*suite*)
- b) Participation des femmes au développement (*suite*)
- c) Mise en valeur des ressources humaines (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-51740X (F)



Merçi de recycler 



*En l'absence de M. Diallo (Sénégal), M<sup>me</sup> Rebedea (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement**  
(suite)

**a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)** (suite) (A/68/183)

**b) Participation des femmes au développement**  
(suite) (A/68/271)

**c) Mise en valeur des ressources humaines** (suite)  
(A/68/228)

1. **M. Zinsou** (Bénin), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, souligne que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel face auquel ces pays sont les plus démunis, compte tenu de la forte proportion de leur population vivant dans la pauvreté ou au seuil de la pauvreté. L'objectif primordial du Programme d'action pour la décennie 2011-2020 d'Istanbul est de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés et de permettre à la moitié au moins des pays concernés de quitter la catégorie des pays les moins avancés.

2. La plupart des pays les moins avancés n'ont pas atteint à terme l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement dont les cibles consistent à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, d'assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent. Un nombre considérable de personnes vivant au seuil de la pauvreté pourrait d'ici peu retomber dans la pauvreté. Le paradigme actuel doit être modifié, car les formes de croissance observées jusqu'ici favorisent l'accroissement des inégalités sociales.

3. La communauté internationale devrait manifester la volonté politique nécessaire pour assurer la mobilisation des ressources financières pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les interventions dans les domaines prioritaires d'action définis dans le Programme d'action d'Istanbul devraient doter les pauvres de capacités productives leur permettant de devenir des acteurs effectifs de l'élimination de la pauvreté. L'accès à l'énergie est notamment un facteur essentiel.

4. Les pays les moins avancés devraient adopter des politiques industrielles visant à améliorer leur contribution à la chaîne de valeur mondiale en accroissant la productivité et la valeur ajoutée. L'emploi est le meilleur moyen de s'affranchir de la pauvreté, mais c'est en particulier l'agriculture qui a le potentiel de créer des emplois décents, gratifiants et durables dans les pays en question. Toutefois, la mécanisation du secteur agricole et la transformation locale de ses produits sont nécessaires pour accroître la valeur ajoutée. La transformation sociale du milieu rural requiert aussi la valorisation de la participation des femmes au développement. Il est essentiel de redistribuer les tâches non payées et de les rémunérer à leur juste valeur, car le travail non payé, en plus d'être un lourd fardeau pour les femmes, les réduit à une situation de servitude voilée.

5. Le Groupe a fait sien l'Agenda pour un emploi du Bureau international du Travail et il s'attachera à la recherche de solutions aux problèmes du chômage et du sous-emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes au moyen d'une répartition plus équitable des revenus, des systèmes de protection sociale et des programmes de travaux publics. Le Groupe en appelle à ses partenaires des pays développés pour qu'ils tiennent leurs engagements dans les partenariats à mettre en place pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est aussi ouvert à une coopération Sud-Sud complémentaire à la coopération Nord-Sud et demande à la communauté internationale de faire preuve de cohérence dans l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015.

6. **M<sup>me</sup> Al-Hadid** (Jordanie) signale que les femmes subissent de façon disproportionnée les effets de la pauvreté et c'est pourquoi leur autonomisation revêt une importance cruciale. Le développement des ressources humaines a été la pierre angulaire des efforts de réduction de la pauvreté déployés par son pays. Ses ressources naturelles étant limitées, la Jordanie a mis l'accent sur le développement des ressources humaines permettant d'assurer des emplois productifs et une croissance économique. Une nouvelle stratégie couvrant la période 2013-2020, conçue pour réduire la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités en Jordanie, est fondée sur le bien-être social et la prise en compte systématique des sexes, la création d'emplois et la promotion de l'esprit d'entreprise en faveur des pauvres, des services de santé et d'éducation

inclusifs, une agriculture favorable aux pauvres, l'environnement et le développement rural, le microcrédit et le transport et la fourniture de logements aux pauvres.

7. La Jordanie reconnaît que la durabilité de l'environnement et l'élimination de la pauvreté sont inextricablement liées et que le difficile défi de mettre fin à la pauvreté nécessite une approche équilibrée intégrée dans les trois dimensions du développement durable (social, économique et environnemental). Des politiques en faveur des pauvres encourageant l'émergence et la croissance de petites et moyennes entreprises, la création d'emplois et des capacités productives accrues devraient permettre à ceux qui vivent dans la pauvreté de participer pleinement à la conceptualisation et à la mise en œuvre de politiques de développement durable.

8. **M<sup>me</sup> Myat** (Myanmar) fait observer que, malgré le fait que l'objectif du Millénaire pour le développement portant sur l'extrême pauvreté ait été réalisé au niveau mondial, de grandes inégalités subsistent. Un environnement international favorable doit soutenir les efforts de développement au niveau national.

9. Son pays reconnaît que l'emploi et le travail décent sont des facteurs clés de la réduction de la pauvreté. De plus, les pays en développement sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, à la dégradation des écosystèmes et aux catastrophes naturelles, ce qui complique les initiatives de réduction de la pauvreté. Son gouvernement s'est fixé huit tâches sur lesquelles le développement rural et l'atténuation de la pauvreté devraient être axés : la productivité agricole, la production animale et les pêches, la productivité rurale à petite échelle, les institutions de microcrédit, les tâches coopératives, l'économie sociale rurale, l'énergie rurale et la préservation de l'environnement.

10. L'unité nationale étant cruciale pour une nation multiethnique comme le Myanmar, son gouvernement a choisi de mettre l'accent sur une politique de développement équitable et d'accès aux services sociaux de base universels. Il a également demandé au système des Nations Unies de renforcer la cohérence des politiques à l'échelle du système sur les questions en matière de pauvreté et d'emploi, en accordant une attention particulière aux racines structurelles de la pauvreté.

11. **M. Bamba** (Côte d'Ivoire) signale que son pays, sortant de dix années de crise, a vu le nombre de pauvres en nette augmentation. Son gouvernement s'est donc engagé à impulser une véritable dynamique de croissance durable afin de ramener le taux de pauvreté à 16 % à l'horizon 2015. Il a réalisé certains progrès, notamment dans l'éducation primaire, la mortalité et la morbidité maternelles, la prévention et le traitement du VIH/sida et l'accès à l'eau potable. Bien que la question du genre se trouve au centre de la politique du Gouvernement et que la promotion de la femme soit l'un des piliers de son programme de développement, les progrès ont été lents en ce qui concerne la réalisation de la pleine égalité, de l'autonomisation et de la représentation des femmes dans tous les secteurs de la société.

12. Il apparaît de plus en plus certain que nombre de pays, notamment en Afrique subsaharienne, ne pourront pas atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Des efforts considérables restent donc à réaliser. Il s'agit en premier lieu d'achever les négociations du Cycle de Doha, afin de parvenir à un système commercial plus juste et plus équitable permettant notamment aux agriculteurs de nombreux pays d'Afrique de tirer légitimement profit de leur travail. L'investissement direct étranger doit être encouragé pour créer des emplois, notamment pour les jeunes, et impulser la croissance économique. Enfin, l'accès à la technologie et à une formation de qualité doit être promu.

13. Le développement d'un pays, tout comme l'élimination de la pauvreté, incombe au premier chef au gouvernement national. Toutefois, l'aide publique au développement demeure essentielle pour de nombreux pays comme la Côte d'Ivoire. Il félicite les membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) qui y consacrent déjà 0,7 % de leur PNB et encourage les autres membres à poursuivre leurs efforts.

14. **M. dos Santos** (Brésil) pense que les résultats positifs obtenus risquent de masquer les défis énormes qui restent à relever, en particulier si l'on considère que le nombre absolu de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans de nombreux pays en développement n'a pas diminué. En outre, bien que les pays à revenu intermédiaire aient connu des conditions macroéconomiques relativement bonnes au cours des dernières années, ils composent toujours la majeure partie des pauvres du monde. Ces pays ne pourront

parvenir à éliminer la pauvreté sans l'aide des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.

15. Il est essentiel que les États Membres donnent la priorité à la création d'emplois productifs et au travail décent, à travers le renforcement des compétences et du marché du travail, l'amélioration de la qualité des emplois, et en étendant le soutien aux groupes vulnérables. L'exclusion des plus pauvres de la croissance économique exacerbe les inégalités et engendre l'instabilité sociale. Les politiques de protection sociale, telles que les programmes de subventions conditionnelles en espèces du Brésil, ont considérablement contribué à l'élimination de la pauvreté et à l'inclusion sociale. Ces politiques sociales doivent être complétées par des mesures macroéconomiques qui encouragent la création d'emplois et le travail décent, car ce n'est qu'en répondant aux besoins de base de sa population pauvre qu'un pays peut libérer son potentiel et se relever sur le plan économique. Le Brésil encourage l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail en tant que cadre général au sein duquel les pays peuvent poursuivre des politiques adaptées à leurs priorités et à leurs besoins particuliers.

16. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) reconnaît que, malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, il reste beaucoup à faire, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Il appuie les recommandations formulées au paragraphe 77 du rapport du Secrétaire général sur les activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), y compris l'établissement de priorités politiques.

17. Globalement, la Malaisie a réalisé sept des huit objectifs du Millénaire pour le développement et se dit confiante d'atteindre la cible sur l'élimination de la pauvreté d'ici à 2015. La tendance positive peut être attribuée au succès de la mise en œuvre de divers programmes d'élimination de la pauvreté au niveau national, notamment le nouveau modèle économique lancé en 2010 qui vise à délaissier les mesures de discrimination positive fondées sur l'ethnie par des mesures fondées sur les besoins, ce qui rend le pays plus compétitif et plus favorable aux marchés et aux investisseurs. Les programmes ciblent des domaines tels que le développement rural, le marché du travail, la création de petites entreprises et la croissance agricole dans le contexte d'un système social productif

qui établit un équilibre entre la fourniture d'une aide directe et les possibilités économiques pour permettre à chacun de devenir financièrement autonome.

18. L'autonomisation des femmes est au cœur du dixième Plan malaisien et le Gouvernement a pris des mesures pour accroître leur participation au marché du travail, notamment en créant davantage de crèches collectives et de garderies, en assouplissant les horaires de travail, en offrant des possibilités de formation et de perfectionnement, ainsi que des programmes de sensibilisation aux questions d'égalité pour le recrutement dans le secteur public. Toutefois, des poches de pauvreté rurale chronique subsistent encore. La pauvreté étant un phénomène multidimensionnel s'étendant au-delà de la simple pauvreté de revenu, les programmes de développement doivent s'appuyer sur une stabilité politique, une ouverture et une ferme volonté politique.

19. **M. Weisleder** (Costa Rica) souligne que son pays a déjà mis en place une législation couvrant l'égalité des sexes, la violence domestique, la parentalité responsable, la violence à l'égard des femmes, le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle commerciale et la traite des êtres humains et qu'une nouvelle législation adoptée récemment érige en infraction le trafic d'organes, le tourisme sexuel et l'exploitation de la main-d'œuvre. La politique nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes de 2007 mise en place par son gouvernement vise six objectifs principaux pour 2017, notamment l'adoption de mesures dans des domaines tels que la garde d'enfant, le travail décent, l'accès à l'éducation et à la justice, la participation politique et le renforcement des institutions.

20. Il est essentiel de redistribuer le travail et les soins non payés et d'assurer aux femmes un travail décent, des droits sociaux et l'accès à des pensions non contributives et à des soins de santé gratuits. De même, la participation politique et l'esprit d'initiative des femmes devraient être renforcés. Il faut également s'attaquer au problème des grossesses précoces qui entrave la lutte contre la pauvreté et le plein accès aux services de santé.

21. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des droits fondamentaux et des conditions nécessaires au développement et à l'inclusion sociale. Il importe donc que ces questions soient systématiquement intégrées dans le programme de

développement de l'après 2015 et qu'un objectif particulier défini en matière d'égalité des sexes.

22. **M<sup>me</sup> Hamid** (Soudan) souligne qu'une plus grande intégration des politiques nationales et internationales est nécessaire pour réduire la pauvreté et promouvoir l'industrie dans les pays en développement. Il faut créer de véritables possibilités d'emploi pour tous, en mettant un accent particulier sur l'égalité des sexes et les groupes vulnérables et défavorisés. Les pays développés doivent respecter leurs engagements, lever les sanctions économiques unilatérales injustes et alléger le fardeau de la dette des pays en développement. Ces derniers devraient recevoir un soutien dans la formulation des politiques visant à promouvoir la demande locale, l'éducation et l'innovation, qui ont toutes un effet multiplicateur. Le transfert de technologie est également essentiel. La science et la technologie sont des facteurs clés de l'agriculture et, par conséquent, aident à promouvoir la sécurité alimentaire et le développement durable.

23. **M. Rahman** (Bangladesh) souligne que la contribution des femmes à l'économie à la fois par leur travail rémunéré et non rémunéré façonne de manière significative l'ensemble du développement. Dans la mesure où la plupart des pauvres du monde sont des femmes et vivent en grande partie dans des zones rurales, il est essentiel de leur donner la priorité dans la lutte contre la pauvreté. Le Bangladesh a fait des progrès considérables vers l'autonomisation des femmes et les objectifs 3 et 5 du Millénaire pour le développement ont déjà été réalisés bien avant l'échéance, bien qu'il y ait encore matière à amélioration. Il importe d'accorder une attention aux possibilités d'emploi des femmes, qu'elles aient beaucoup de compétences ou qu'elles en soient dépourvues, car elles sont des actrices importantes du développement et elles représentent une part croissante des migrants qui quittent leur pays en quête de travail.

24. Le développement des ressources humaines est crucial, notamment un investissement accru dans l'enseignement général et la formation professionnelle. Malheureusement, les pays les moins avancés ne seront pas en mesure d'exploiter le plein potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation sans un renforcement de leurs capacités institutionnelles et de leurs infrastructures. Une plus grande attention doit être accordée à ces pays dans la création, l'application et la diffusion des connaissances, du capital humain et de la technologie.

25. La pauvreté est un affront à la dignité humaine et son élimination doit continuer d'être l'entreprise commune de la communauté mondiale. Il est essentiel d'appuyer les pays qui sont à la traîne dans la mise en œuvre des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) et de renforcer les efforts en vue d'atteindre ses cibles ambitieuses.

26. **M<sup>me</sup> Pacheco** (Bolivie) dit qu'il est nécessaire de faire face efficacement aux incidences de la crise financière mondiale en remplissant en temps opportun les engagements en matière de développement. Les prescriptions du libéralisme, de la privatisation et des économies de marché n'ont rien fait d'autre que de générer la pauvreté, l'exclusion, la faim et la marginalisation. Les modes de consommation et de production doivent être transformés. Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays en développement devraient être appuyés par un environnement international favorable régi par des règles justes pour tous. L'élimination de la pauvreté, des inégalités et de la faim est un impératif éthique, social, politique et économique pour toute l'humanité.

27. Le développement devrait conserver une approche globale axée sur l'harmonie entre les êtres humains et la nature tout en encourageant simultanément la protection des droits et en répondant aux besoins matériels, spirituels, individuels et collectifs de toutes les populations. Le développement devrait être fondé sur la pleine réalisation du bonheur pour tous, y compris les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les collectivités rurales. Le développement constitue un moyen d'accéder au bien-être et non une fin en soi.

28. Le nouveau modèle économique, social, communautaire et productif de la Bolivie a réalisé d'importants progrès en matière d'élimination de la pauvreté, tout comme les nationalisations largement plébiscitées entreprises depuis six années et demie. La Bolivie se dit prête à éliminer l'extrême pauvreté, étendre les services de base et atteindre l'autosuffisance alimentaire pour tous ses habitants d'ici la célébration du bicentenaire de son indépendance en 2025.

29. **M. Gaumakwe** (Botswana) estime que les disparités régionales, les divers niveaux de vulnérabilité et les inégalités parmi les groupes clés de la population rendent l'élimination de la pauvreté

particulièrement urgente en Afrique subsaharienne. Une plus grande attention devrait être accordée au fardeau disproportionné que représente le chômage pour les jeunes. L'élimination de la pauvreté restera impossible aussi longtemps que la participation des femmes et des jeunes dans l'économie continuera d'être limitée à des emplois informels et de moindre qualité. La vulnérabilité de ces deux groupes, qui représentent également la majeure partie des travailleurs pauvres, doit être atténuée.

30. Il n'existe pas de niveau tolérable de pauvreté, car le monde dispose de ressources suffisantes pour être mobilisées au profit de tous. Les initiatives doivent cibler en particulier les jeunes, les personnes âgées, les habitants des zones éloignées, les personnes démunies, les femmes et les enfants. Son gouvernement collabore étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies à la mise en œuvre de l'initiative Unis dans l'action.

31. **M. Bhattarai** (Népal) dit que la pauvreté dans le monde, qui engendre l'injustice et compromet la paix et la sécurité, demeure contraire au programme de développement durable mondial. L'augmentation du chômage, la réduction des dépenses sociales et l'accès limité aux ressources risquent de faire retomber de nombreuses personnes dans la pauvreté. L'élimination de la pauvreté doit être abordée de manière globale, car la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

32. Les contraintes structurelles auxquelles est confronté le Népal (absence de littoral, terrain montagneux difficile et absence d'accès aux ressources productives) élargissent l'écart entre les riches et les pauvres et entre les collectivités urbaines et rurales. Les dimensions sociales de la pauvreté fondées sur le sexe, l'ethnie, la culture et la caste deviennent de plus en plus sensibles et complexes. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les habitants des zones rurales éloignées et les Dalits doivent jouir d'une protection sociale et d'une distribution équitable.

33. Enfin, pour renforcer la contribution économique des travailleurs migrants et protéger leur revenu durement gagné, il faut protéger leurs droits fondamentaux et relever leur niveau d'éducation financière.

34. **M. Carvalho Pinheiro** (Organisation internationale du Travail) dit que le plein emploi et le travail décent pour tous sont parmi les préoccupations centrales du programme de développement durable,

surtout si l'on considère que le travail décent est la voie la plus durable de sortir de la pauvreté. Les pays qui ont réalisé une croissance équitable et inclusive ont mis en place des politiques sociales et de l'emploi ambitieuses. Le programme pour un travail décent doit également mettre l'accent sur la crise de l'emploi chez les jeunes sinon le monde pourrait être exposé au risque de perdre toute une génération. Enfin, l'élargissement d'une protection sociale minimale définie au plan national est fondamental pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

35. **M. de Looz Karageorgiades** (Observateur de l'Ordre militaire souverain de Malte), énumérant un certain nombre des interventions caritatives récentes de son organisation, dit que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que l'affirmation de la dignité humaine sont au cœur des activités de son organisation depuis près de 900 ans.

36. **M. Madiwale** (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que son organisation s'est jointe à l'appel réclamant que le programme pour l'après-2015 ne s'arrête pas à la pauvreté de revenu et prenne en considération les données sur la santé, la nutrition, l'accès aux services de base, l'eau salubre et l'hygiène, ainsi que la vulnérabilité aux chocs économiques, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, surtout depuis que les catastrophes à grande échelle dans les pays les moins avancés ont presque effacé une décennie de gains en matière de développement.

37. L'effet des chocs sur les plus vulnérables ne se limite pas aux pays en développement. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge doivent répondre à des besoins croissants en Europe. En période de crise, chacun doit recevoir des services de santé suffisants, non réduits, car le coût à long terme d'une pauvreté accrue et d'une santé affaiblie sera beaucoup trop grand, y compris sur le plan financier.

38. **M. Richter** (Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations) dit que, si la capacité de migrer permet généralement d'autonomiser les femmes, les migrantes demeurent néanmoins plus exposées que d'autres groupes à l'exploitation, à la violence sexuelle et à une déqualification. Leur double statut en tant que femmes et migrantes leur impose un double handicap et des mesures doivent être prises pour les protéger dans tous les secteurs et pour faire

respecter et promouvoir les normes internationales du travail.

39. La migration est un important facteur de développement des ressources humaines. Des politiques robustes pourraient empêcher la fuite des cerveaux et permettre aux migrants de bénéficier à la fois de leur communauté d'accueil et de leur communauté d'origine, même lorsqu'elles sont éloignées l'une de l'autre. La migration doit faire partie intégrante d'un nouveau programme de transformation qui tiendrait compte des tendances et des défis qui se sont amplifiés depuis 2000.

*La séance est levée à 16 h 55.*